

Toujours à propos de la célébration de l'Épiphanie

Author : spo

Categories : [Courrier des lecteurs](#)

Date : 8 janvier 2010

Je reçois un nouveau courrier de lecteur, venant du directeur de l'une des plus belles chorales de Paris :

« Monsieur l'Abbé Guimon ne connaît pas un décret de la Sacré Congrégation des Rites du 12 février 1916 qui interdit la célébration des solennités extérieures au dimanche précédant la fête. Ce décret de 1916 est de bon sens liturgique : traditionnellement, une fête est précédée d'une préparation à caractère pénitentiel (avent, carême et vigiles) tandis que la liturgie prolonge volontiers les caractères de la fête après celle-ci (octaves & temps pascal). Il est donc répugnant au bon sens liturgique d'anticiper une fête, ce qu'entérine le décret de 1916. »